

Avis voté en plénière du 25 juin 2014

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le Groupe de l'Outre-mer ne peut que souscrire au principal objectif de cet avis qui est de promouvoir le développement d'une société inclusive, fondée sur les principes d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. L'avis dresse un constat éclairant sur le travail qui reste à faire pour atteindre cet objectif.

Le défi est sans doute encore plus complexe et ambitieux Outre-mer, d'autant que la question de la pleine application de la loi du 11 février 2005 relative au handicap dans l'ensemble des collectivités ultramarines pose encore question aujourd'hui. Les gouvernements successifs ont leur part de responsabilité sur cette question, parce qu'ils agissent par voie d'ordonnances s'agissant de l'Outre-mer qui, notamment, ne sont pas toujours prises. Il faut également rappeler que l'application de certaines orientations législatives nationales reste tributaire des conjonctures politiques et des priorités de santé publique définies au niveau régional ou territorial.

En effet, d'importants efforts restent à accomplir sur l'ensemble des volets de la loi, aussi bien en matière d'accompagnement et d'accessibilité, de politique de l'emploi que d'accès à la compensation des conséquences du handicap. A cela s'ajoute au niveau local l'absence, ou en tout cas la grande faiblesse, des porteurs de projet, des cofinanceurs et des partenariats avec les collectivités territoriales, ainsi qu'une mobilisation sur le terrain qui reste balbutiante.

Nous sommes dans ce domaine - et c'est particulièrement vrai sur des territoires confrontés à d'importantes difficultés ou contraintes diverses comme la Guyane, Mayotte ou la Polynésie Française - dans une véritable situation de rattrapage. Ces territoires, dont certains sont de véritables déserts médicaux, sont confrontés encore à des taux d'équipement global dramatiquement bas, une pénurie de personnels spécialisés et un manque de structures d'accueil pour les enfants et les adultes handicapés. C'est pour cela d'ailleurs que les efforts humains et financiers doivent être poursuivis, le contexte prégnant de crise économique et sociale dans les Outre-mer ne devant pas conduire à réduire cet effort nécessaire dans l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap.

L'avis, par ses analyses et ses propositions, s'inscrit dans cette logique de rattrapage. Le Groupe de l'Outre-mer l'a voté.